

DÉLIBÉRATION N°2 / ÉVOLUTION DES COTISATIONS DES RÉGIONS

Membres de droit de l'association Grande Traversée des Alpes, les Régions sont adhérentes et s'acquittent chaque année d'une cotisation. Depuis 2005, son montant est forfaitaire et s'élève à 78 000€ pour chacune d'elle.

Suite à la demande de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, il est proposé de réviser ce montant et d'utiliser le mode de calcul appliqué aux départements, c'est-à-dire une base de 0,015€ par habitant.

Evolution des cotisations pour l'année 2018 et les suivantes :

Année	Jusqu'à 2017	2018 et suivantes
Région Auvergne Rhône-Alpes	78 000 €	115 429 €
Région Provence Alpes Côte d'Azur	78 000 €	74 751 €

Si elle est votée, la présente délibération sera soumise au vote des assemblées régionales pour validation. En cas d'approbation, le nouveau mode de calcul sera entériné dès la prochaine assemblée générale et applicable dès l'année 2018. Le montant de cotisation fera l'objet d'une révision annuelle basée sur les données démographiques de l'INSEE.